

REGLEMENT INTERNE

SECTION TERRES

REV : 17/10/2011



ORGANISATION DE LA SECTION

Adhérent(e)s

Peuvent être adhérents :

- le personnel Thales Avionics
- le personnel du CE Thales Avionics Valence
- les ayants droits, dans la limite des places disponibles.

Le personnel Thales Avionics et le personnel du CE Thales Avionics Valence sont prioritaires sur les ayants droits.

L'adhésion est annuelle suivant l'année scolaire.

Inscription

Une pré-inscription se fera début juillet de chaque année pour organiser le placement.

Un cours proposé se comprend à l'année scolaire.

Toute pré-inscription, inscription ou renouvellement à un cours ou stage s'effectue exclusivement auprès d'un responsable de la Section Terres qui proposera le placement en tenant compte des souhaits de l'adhérent et des places disponibles chez les intervenants.

Seuls un responsable de la Section Terres « négociera » auprès des intervenants.

Liste d'attente

Le nombre de place chez les intervenants étant limité, une liste d'attente peut être établie si besoin.

Cette liste est gérée par ordre chronologique de demande d'inscription.

Le personnel Thales Avionics et CE Thales Avionics Valence est prioritaire sur les ayants-droits

Montant de la cotisation

Elle est fixée lors de l'établissement du budget annuel ou de l'assemblée générale.

Une adhésion à l'AAC CE Thales Avionics est obligatoire.

Elle sera mise en recouvrement sur le mois septembre de chaque année.

Il y a 2 niveaux d'adhésions possibles :

- Adhésion pour cours annuels et stages financés par la section
- Adhésion pour stages uniquement financés par la section

Rappel : il n'est dû qu'une seule inscription à l'AAC CE Thales Avionics en cas d'inscriptions multiples aux différentes sections artistiques et culturelles.

Paiement de la cotisation

Les paiements à la Section Terres se font exclusivement par chèques bancaires établis à l'ordre de « Association Artistique et Culturelle, Section Terres »

ACTIVITES

1- COURS

Les cours ont lieu dans les locaux des intervenants (artisans ou associations)

Les cours sont pris en groupe et sont organisés par les intervenants (nombre de personnes / groupe , horaires)

Les différents intervenants sont sélectionnés par la Section Terres avec approbation de l'AAC CE Thales Avionics

2- STAGES ADULTES

Des stages adultes peuvent être organisés :

soit par la Section Terres,

soit par le CE,

chez des intervenants sélectionnés par la Section Terres.

L'information sera faite par note ou courriel et sur le site du CE à l'attention des adhérents.

Il pourra y avoir une prise en charge financière des stages organisés par la Section Terres en fonction du budget annuel.

3- STAGES MODELAGE - ENFANTS

Des stages modelage réservés aux enfants du personnel Thales Avionics peuvent être proposés pendant les vacances scolaires chez des intervenants sélectionnés par la Section Terres. Ces stages seront gérés directement par le CE (information, inscription, participation financière...)

4- EXPOSITIONS

Des expositions peuvent être organisées par la Section Terres.

Les modalités d'organisation seront définies au cas par cas.

5- Prise en charge financière

La Section Terres subventionne seulement les cours et stages.

La matière, la cuisson sont à la charge de l'adhérent et doivent être payés directement à l'intervenant.

La Section Terres ne prend en charge qu'un cours collectif par personne.

6- Responsabilité de l'adhérent(e)

Tout adhérent doit se conformer aux règlements internes et aux dispositions qui ont cours sur le lieu de leur activité.

Chaque adhérent doit être à jour des paiements auprès des intervenants. En aucun cas, la Section Terres ne prend en charge les dettes des adhérents.

L'adhérent s'engage à assister régulièrement et tout au long de l'année aux cours subventionnés par la Section Terres.

L'absence répétée et (ou) sans motif valable entraînera la perte de la subvention et l'adhérent remboursera à la section les cours payés à l'intervenant.

Les absences répétées, le non-respect du règlement chez l'intervenant pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

Cette décision sera prise après consultation et accord de l'AAC CE Thales Avionics.